

AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE

ATSI Rhône-Alpes, Organisme de Formation enregistré auprès de la DREETS sous le numéro 82.38.03342.38, certifie que DE CHALENDAR Nicolas de la société LIP a participé à la formation : Préparation à l'habilitation électrique NFC 18 510 B0-H0V exécutant 7h, animé par THOKA Ludwig, du 24/03/2026 au 24/03/2026 à 26, allée Charles Baron ZA des Auréats 26000 Valence..

Au cours de ce stage, DE CHALENDAR Nicolas a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations Travaux d'ordre électrique ou non électrique, et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru.

Au vu de cet avis, et compte tenu des prescriptions contenues dans la norme NF C 18-510, l'employeur peut délivrer à DE CHALENDAR Nicolas l'habilitation mentionnée dans l'exemple du titre d'habilitation ci-dessous.

Niveaux ci-dessous validés sous réserve d'avoir une précédente attestation de formation validant les mêmes niveaux. Recyclage préconisé tous les 3 ans par la NFC18510

Fait à : Saint Quentin Fallavier, le 24/03/2026



Ci-dessous un exemple d'habilitation électrique :

Merci de noter qu'il est de la responsabilité de l'employeur de remplir les colonnes « ouvrages concernées » et « indication supplémentaires » en fonction des tâches que le salarié sera amené à effectuer.

Titulaire : DE CHALENDAR Nicolas

Employeur : LIP

Fonction :

Service / affectation :

Personnel	Symbole habilitation et attribut	Champs d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages ou installations concernées	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre non électrique				
Exécutant Chargé de chantier	B0 - H0 - H0V	TBT - BT - HTA		
Travaux d'ordre électrique				
Exécutant Chargé de travaux Chargé d'interv. BT Chargé consignation Chargé d'opérations spécifiques Chargé d'opérations spécifiques H.T. Habilitation spéciale				

Document supplémentaire : NON

Validité* : 23/03/2029

Le titulaire : DE CHALENDAR Nicolas

Pour l'employeur : LIP

Date et signature

Date et signature

* Attention : cette date prend en compte la préconisation de la norme et non l'aptitude de votre salarié.